



Cotisations au 1^{er} janvier 2008

Risque médico-chirurgical

Personnes protégées	Cotisation mensuelle
Participants*, conjoints, enfants majeurs et ascendants	
— 29 ans et moins (nés entre 1978 et 2008)	32,40 €
— 30 à 49 ans (nés entre 1958 et 1977)	40,10 €
— 50 ans et plus (nés avant 1957)	43,70 €
Enfants mineurs (moins de 18 ans) (nés entre 1989 et 2008)	
— 1 ^{er} enfant	16,80 €
— 2 ^e enfant	8,10 €
— 3 ^e enfant et suivants	Exonération
Étudiants	
— 16 à 28 ans (nés entre 1991 et 1979)	23,70 €
Enfants mineurs (moins de 18 ans) (nés entre 1989 et 2008)	
— 1 ^{er} enfant	11,85 €
— 2 ^e enfant	5,90 €
— 3 ^e enfant et suivants	Exonération
Adhérents relevant du régime général local d'Alsace-Moselle	
Participants*, conjoints, enfants majeurs et ascendants	
— 29 ans et moins (nés entre 1978 et 2008)	24,60 €
— 30 à 49 ans (nés entre 1958 et 1977)	30,40 €
— 50 ans et plus (nés avant 1957)	33,55 €
Enfants mineurs (moins de 18 ans) (nés entre 1989 et 2008)	
— 1 ^{er} enfant	12,30 €
— 2 ^e enfant	6,15 €
— 3 ^e enfant et suivants	Exonération

Régime « Prélude »

Personnes protégées	Cotisation mensuelle
Participants*, conjoints, ascendants et enfants majeurs	
— 29 ans et moins (nés entre 1978 et 2008)	17,80 €
— 30 à 49 ans (nés entre 1958 et 1977)	19,20 €
— 50 ans et plus (nés avant 1957)	21,00 €
Enfants mineurs (moins de 18 ans) (nés entre 1989 et 2008)	
— 1 ^{er} enfant	8,90 €
— 2 ^e enfant	4,45 €
— 3 ^e enfant et suivants	Exonération

Régime spécial forfaits

Personnes protégées	Cotisation mensuelle
Participants, conjoints, ascendants et enfants majeurs	6,00 €
Enfants mineurs (moins de 18 ans) (nés entre 1989 et 2008)	
— 1 ^{er} enfant	3,00 €
— 2 ^e enfant	1,50 €
— 3 ^e enfant et suivants	Exonération

Risque chirurgical

Personnes protégées (Adhésions antérieures au 1 ^{er} /01/1991)	Cotisation mensuelle
Participants, conjoints, enfants majeurs et ascendants	8,80 €

Régime surcomplémentaire optionnel

Option A	Option B	Option C	Option D
4,70 € mensuels	7,83 € mensuels	20,60 € mensuels	24,20 € mensuels

Par personne protégée avec exonération pour le 3^e enfant mineur et les suivants.

Membres honoraires

Personnes protégées	Cotisation mensuelle
Membres honoraires — cotisation annuelle	12,00 €

Quel âge ?

On déterminera l'âge en cours, le 1^{er} janvier par la différence entre le millésime de l'année échu et celui de la naissance.

EXEMPLE

Née le 15 mars 1977, la personne comptera 30 ans durant 2008, soit : 2007 - 1977 = 30


Pour l'ensemble des tableaux de prestations

Conformément à la loi du 13 août 2004 portant sur la réforme de l'Assurance Maladie, et à la mise en œuvre des Contrats Responsables, la Mutuelle prend en charge au moins 2 prestations de prévention, ne prend en charge aucun dépassement d'honoraires et, le cas échéant, aucune majoration du ticket modérateur (pour l'ensemble des actes médicaux servis hors parcours de soins).

Prestations du régime spécial « Prélude »

au 1^{er} janvier 2008

Tableau établi sous réserve de l'évolution de la législation



Désignation des actes	Taux de remboursement en parcours de soins ⁽¹⁾		
	Régime obligatoire	Mutuelle	
		Ticket modérateur	Prestations améliorées
• Consultations, visites	70 %	30 %	
• Franchise actes techniques (si K ≥ 50 ou frais réels ≥ 91 €)			18 €
• Actes techniques médicaux	70 %	30 %	
• Radiologie et autres actes d'imagerie	70 %	30 %	
• Pharmacie	15 % / 35 % / 65 %	0 / 65 % / 35 %	
• Analyses et examens de laboratoire	60 %	40 %	
• Ostéodensitométrie (+ 45 ans) avec ou sans RO ⁽²⁾			Forfait annuel 80 €
• Soins dentaires	70 %	30 %	
• Prothèses dentaires (en cas d'application du ticket modérateur)	70 %	30 %	
• Prothèses dentaires prises en charge par le RO	100 %	—	—
• Prothèses dentaires non prises en charge par le RO ⁽²⁾⁽³⁾	Néant		100 %
• Orthodontie (RO et non RO) ⁽²⁾	70 % / 100 % / 0 %	30 % / 0 % / 100 %	
• Optique (si application du ticket modérateur)	65 %	35 %	
• Optique (en cas d'exonération du ticket modérateur)	100 %	—	—
• Optique. — Monture et verres (forfait annuel)			
• verres unifocaux ≤ ± 6 ⁽⁴⁾			80 €
• autres corrections			95 €
• verres multifocaux ≤ ± 4			100 €
• autres corrections			120 €
• Optique — Lentilles			Forfait annuel 50 €
• Auxiliaires médicaux	60 %	40 %	
• Hospitalisation			
— prix de journée (maximum 30 jours)	80 %	20 %	
— forfait journalier			16 €
• Vaccins non pris en charge par le RO ⁽²⁾	Néant		15 €
• Pilule troisième génération	Néant		Forfait annuel 30 €

(1) Les taux de remboursement s'appliquent sur la base de remboursement conventionnelle du régime obligatoire au 1^{er} janvier 2008, en dehors de ceux pour lesquels est apportée une précision.

(2) TM = Ticket modérateur. — RO = Régime obligatoire.

(3) Prestation versée après avis du contrôle dentaire de la mutuelle et sur présentation des pièces justificatives avant et après exécution.

Siège social et services administratifs

35-37, rue Saint-Sabin — 75534 Paris CEDEX 11

Téléphone : **01 49 29 49 29** — Télécopie : **01 49 29 49 00**

Site Internet : <http://www.mplcl.org>



Prestations du régime de base

au 1^{er} janvier 2008

Tableau établi sous réserve de l'évolution de la législation



Désignation des actes	Taux de remboursement ⁽¹⁾		
	Régime obligatoire	Mutuelle	
		Ticket modérateur	Prestations améliorées
• Consultations, visites	70 %	30 %	
• Franchise actes techniques (si K ≥ 50 ou frais réels ≥ 91 €)			18 €
• Actes techniques médicaux	70 %	30 %	25 %
ou	100 %		25 %
• Radiologie et autres actes d'imagerie	70 %	30 %	
• Pharmacie	15 % / 35 % / 65 %	0 % / 65 % / 35 %	
• Analyses et examens de laboratoire	60 %	40 %	
• Ostéodensitométrie (+ 45 ans) avec ou sans RO ⁽²⁾			Forfait annuel 80 €
• Soins dentaires	70 %	30 %	
• Prothèses dentaires (en cas d'application du TM) ⁽²⁾	70 %	30 %	70 %
• Prothèses dentaires prises en charge par le RO ⁽²⁾	100 %		70 %
• Prothèses dentaires non prises en charge par le RO ^{(2) (3)}	Néant		100 %
• Orthodontie (RO et non RO) ⁽²⁾	70 % / 100 % / 0 %		100 % / 70 % / 100 %
• Orthopédie	65 %	35 %	
• Semelles orthopédiques	65 %	35 %	Forfait 80 €
• Prothèses auditives simples	65 %	35 %	Forfait 310 €
• Prothèses auditives stéréophoniques	65 %	35 %	Forfait 620 €
• Piles acoustiques	65 %	35 %	Forfait annuel 60 €
• Optique (si application du ticket modérateur)	65 %	35 %	
• Optique (en cas d'exonération du ticket modérateur)	100 %		
• Optique. — Montures et verres (forfait annuel)			
• verres unifocaux ≤ ± 6 ⁽⁴⁾			80 €
• autres corrections			95 €
• verres multifocaux ≤ ± 4			100 €
• autres corrections			120 €
• Optique. — Lentilles			Forfait annuel 50 €
• Auxiliaires médicaux	60 %	40 %	
• Cures thermales (forfait transport et hébergement)	65 %	35 %	Forfait 80 €
• Frais d'accompagnant enfant suivant cure thermique ⁽⁵⁾			Forfait annuel 40 €
• Actes chirurgicaux			
— honoraires	80 %	20 %	
— dépassement d'honoraires ⁽⁴⁾			275 %
— salle d'opération, médicaments, analyses	65 %	35 %	
• Hospitalisation			
— prix de journée (maximum 30 jours)	80 %	20 %	
— chambre particulière (maximum 60 jours)			35 €/jour
— forfait journalier			16 €/jour
• Maternité : Chambre particulière			35 €/jour
• Prothèses mammaires ou capillaires	100 %		100 €
• Fauteuils roulants			
— sans moteur			310 €
— avec moteur électrique			620 €
• Frais d'accompagnant (maximum 7 jours) ⁽⁵⁾			15 €/jour
• Transport et déplacement	65 %	35 %	
• Allocation de naissance ⁽⁶⁾			125 €
• Allocation de funérailles ⁽⁶⁾			310 €
• Allocation pour enfant handicapé ⁽⁶⁾			390 €
• Vaccins non pris en charge par le RO ⁽²⁾	Néant		15 €
• Pilule 3 ^e génération	Néant		Forfait annuel 30 €

(1) Les taux de remboursement s'appliquent sur la base de remboursement conventionnelle du régime obligatoire au 1^{er} janvier 2008, en dehors de ceux pour lesquels est apportée une précision.

(2) TM = Ticket modérateur. — RO = Régime obligatoire.

(3) Prestation versée après avis du contrôle dentaire de la mutuelle et sur présentation des pièces justificatives avant et après exécution.

(4) La participation au titre des dépassements d'honoraires est accordée dans la double limite de 275 % de la base de remboursement conventionnelle du régime obligatoire au 1^{er} janvier 2008 et 90 % du montant du supplément d'honoraires.


(5) Concerne les enfants de moins de 16 ans ou handicapés

(6) Prestation exceptionnelle pour 2008.

Prestations du régime surcomplémentaire optionnel

au 1^{er} janvier 2008

Tableau établi sous réserve de l'évolution de la législation




Désignation des actes	Option A	Option B	Option C	Option D
• Prothèse dentaire et orthodontie prises en charge ou non prises en charge ⁽¹⁾ par coefficient de nomenclature Sécurité Sociale	50 %	50 %	260 %	260 %
• Parodontologie non prise en charge par le RO, forfait par quadrant	115 €	115 €	115 €	115 €
• Implants – Forfait annuel	215 €	215 €	215 €	215 €
• Inlay et onlay, forfait par dent	15 €	15 €	15 €	15 €
• Optique. — Montures et verres (forfait annuel)				
• verres unifocaux ≤ ± 6 (4)	110 €	110 €	110 €	290 €
• autres corrections	130 €	130 €	130 €	335 €
• verres multifocaux ≤ ± 4	140 €	140 €	140 €	365 €
• autres corrections	170 €	170 €	170 €	440 €
• Lentilles (prises ou non prises par le RO)	80 €/an	80 €/an	80 €/an	80 €/an
• Chirurgie réfractive	150 €	150 €	150 €	150 €
• CMG (consultation médicale généraliste) / VMG (visite médicale généraliste)		10 €	10 €	13 €
• CMS (consultation médicale spécialiste) / VMS (visite médicale spécialiste)		16 €	16 €	20 €
• CNP (consultation neuro-psychiatrie) / VNP (visite neuro-psychiatrie)		20 €	20 €	24 €
• Allocation de funérailles ⁽²⁾	382 €	382 €	382 €	382 €

(1) Prestation versée après avis du contrôle dentaire de la mutuelle et sur présentation des pièces justificatives avant et après exécution (2) Prestation exceptionnelle pour 2008

Prestations du régime spécial forfait

au 1^{er} janvier 2008

Tableau établi sous réserve de l'évolution de la législation



Désignation des actes	Régime obligatoire	Mutuelle
• Prothèses dentaires non prises en charge par le Régime Obligatoire	Néant	100 % de la base de remboursement conventionnelle du régime obligatoire
• Semelles orthopédiques	65 %	80 €
• Prothèses auditives simples	65 %	310 €
• Prothèses auditives stéréophoniques	65 %	620 €
• Piles acoustiques	65 %	Plafond annuel 60 €
• Optique : (si application du ticket modérateur)	65 %	35 %
• Optique : (en cas d'exonération du ticket modérateur)	100 %	—
• Optique : Monture et verres (forfait annuel)		
• verres unifocaux ≤ ± 6 (4)		80 €
• autres corrections		95 €
• verres multifocaux ≤ ± 4		100 €
• autres corrections		120 €
• Optique. — Lentilles		Plafond annuel 50 €
• Prothèses mammaires ou capillaires	100 %	100 €
• Fauteuils roulants		
— sans moteur		310 €
— avec moteur électrique		620 €
• Allocation de naissance ⁽²⁾		125 €
• Allocation pour enfant handicapé ⁽²⁾		160 €
• Allocation de funérailles ⁽²⁾		310 €

(1) Prestation versée après avis du contrôle dentaire de la mutuelle et sur présentation des pièces justificatives avant et après exécution (2) Prestation exceptionnelle pour 2008